



demande de titre étudiant intervention d'un B2 "bidon"

Par **noureddine**, le **10/08/2012** à **01:45**

Bonjour à tous,

Je suis étudiant.

J'ai "subi" deux années en France étant inscrit et titulaire d'un titre de séjour d'un an à chaque fois.

Cette année (2011/2012) cependant - qui doit se terminer par un obligatoire stage de validation - au lieu d'un titre ne m'ont été délivrés que des récépissés, ne m'autorisant pas à effectuer ledit stage (j'ai une promesse ferme, mais sous condition d'obtention d'un titre de séjour).

Je m'en suis ouvert à l'Administration et ai même devant leur mutisme initié un "référé mesures utiles".

La réponse de l'Administration préfectorale : un B2!

Or celui qui est dit me correspondre porte mention de condamnations imaginaires!

Je suis allé au TGI de Lille pour m'entendre donner lecture du seul vrai B2 (bien sûr, on m'y montre qu'il porte "néant").

Le problème, c'est que seule l'administration y a accès.

Ceci pourrait-il "déséquilibrer" le débat devant le juge administratif

Je précise que j'ai quelques éléments soulignant l'incohérence de ces allégations (une "solution trop habile" de la préf pour me bloquer, n'étant par principe pas destinataire de ce document).

Merci par avance de vos suggestions et expériences respectives.

Mon année est en grand danger d'être à l'eau dans ces conditions.

Le grand laboratoire ne m'attendra pas des années par ailleurs.

Je suis absolument au désespoir!